

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA

Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communales-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20210301_03

Séance du 1^{er} mars 2021

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 15

Date de la convocation :
22 février 2021

Date d'affichage :
8 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le premier mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Lydie CHANEZ, Olivier BLANCHARD, Martial VERNEREY.

Mme Valérie VUILLERMOT a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2020
Budget annexe « Lotissement de la Fruitière »**

M. le Maire expose les résultats suivants à affecter :

➤ **Budget annexe « Lotissement de la Fruitière »**

Section de fonctionnement

Résultat à la clôture de l'année 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat cumulé 2020 à affecter
- €	- 450,00 €	- 450,00 €

Section d'investissement

Résultat à la clôture de l'année 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat cumulé 2020 à affecter
- 10 941,60 €	+ 87 500,00 €	+ 76 558,40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, M. le Maire ne participant pas au vote, d'affecter ce résultat comme suit :

- **Dépenses de fonctionnement à reporter (D 002) :**
450,00 €
- **Recettes d'investissement reportées (R 001) :**
76 558,40 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



L'adjointe au maire,

Anne-Marie MIVELLE